

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL DE FAULQUEMONT

*Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
cet espace est réservé à l'expression des groupes d'élus du Conseil Municipal de FAULQUEMONT.
Les textes publiés dans ce cadre s'engagent par leurs auteurs.*

Liste

“Toute la différence”



L'intérêt public, seulement l'intérêt public.

Sydème : La Chambre Régionale des Comptes dénonce 4 années de budgets insincères ; les recettes fictives que le président du Sydème a reconnu avoir créé pour équilibrer un de ces budget n'ont pas dissuadé les élus, ils ont voté ces budgets. Le préfet a pris une nouvelle fois la décision de répercuter le déficit du Sydème sur les taxes et les redevances des contribuables. Avec le président du Hérisson et son équipe, nous avons multiplié les interventions : un numéro spécial du Hérisson intitulé « A propos de vos ordures ménagères » distribué à 15 000 exemplaires, un courrier adressé au vice-président du Sydème pour le District Urbain de Faulquemont (DUF) lui demandant de s'expliquer. Celui-ci refusant de le faire, une copie de ce courrier a donc été remise à tous les conseillers communautaires du DUF. Entendu par les gendarmes sur ordre du Procureur, suite à une lettre que je lui ai adressée, j'ai interrogé ce dernier sur la suite qu'il compte donner sur la gestion du Sydème. A suivre...

Chémery : Le maire a demandé au département de participer à la réhabilitation de la mairie de Chémery-lès- Faulquemont. Projet d'un montant de 203 760 € TTC pour une commune de quelques 130 habitants où les électeurs votent pour des listes faulquinoises, une commune pour laquelle le personnel, les affaires administratives, financières sont gérées à Faulquemont sous les ordres du Directeur Général et des Services de la ville. Il n'y a pas un seul conseil municipal où le maire ne se plaigne des restrictions budgétaires imposées par l'Etat. Rappelons que c'est sous ce prétexte que le maire et son équipe avaient supprimé le bus scolaire pour économiser 60 000 €. Jugeant que ce projet n'était pas d'une utilité primordiale pour l'intérêt public, avec mes colistiers, nous avons écrit au Président du département afin de lui faire part de notre avis. Néanmoins si des travaux étaient nécessaires nous avons suggéré qu'ils soient réalisés par le personnel technique de la ville parmi lequel on trouve de nombreuses compétences.

Voisin vigilant : En 2017, la commune a mis en place le dispositif de « voisins vigilants » dont le but est de collecter les informations et les faire remonter auprès des forces de l'ordre. La participation se voulant citoyenne, des volontaires ont été nommés dans différents quartiers de la ville. Le maire n'a pas souhaité désigner un référent dans la Vieille Ville, et ce malgré deux candidats, au prétexte que ce quartier était calme. Il y a quelques jours, dans ce quartier calme, plusieurs vols ont eu lieu, scooters, vélos, pneus dégonflés, et autres dégradations. Dans l'intérêt de tous, nous tenons à le signaler. Incivilité : Dans l'intérêt des habitants de la Vieille ville, depuis plusieurs mois, je me fais leur porte-parole en réclamant par téléphone, par courriels, que certaines rues de ce quartier fassent l'objet d'un marquage au sol pour délimiter le stationnement. J'évoquais également, toujours dans ce quartier, la vitesse excessive. Je tenais à informer mes solliciteurs que mes demandes sont à ce jour restées sans réponse.

Patrick BONNET